

PHOTO

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____

SEXE : H F

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE URGENCE

____/____/____

ADRESSE COMPLETE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

E MAIL (en majuscule) : _____@_____

PROFESSIONS (parents) _____

EMPLOYEURS : _____

Sans Profession Étudiant, cursus : _____

DISCIPLINE PRINCIPALE : _____

Autres disciplines pratiquées au club : _____

Autorisation Parentale (pour les moins de 18 ans)

Je soussigné(e) (NOM-Prénom) :

Autorise mon enfant :

A pratiquer le _____

SIGNATURE DE L'ADHERENT

(Ou du représentant légal)

OBLIGATOIRE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

+ Frais d'inscription : 49€ ou 59€

+ Pass Combat : _____ €

+ Pass SBE : _____ €

+ Pass _____ : _____ €

+ Enveloppes : 3 €

TOTAL : _____ €

+ Caution carte d'accès : 10€

Document Administratif Fourni :

Certificat médical Oui Non

Enveloppe Oui Non

Photos Oui Non

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
SAMOURAÏ 2000**

Pour l'organisation des cours et le bon déroulement de l'année, le Club a établi un règlement intérieur afin que vous puissiez bénéficier au mieux des cours qui vous sont proposés.

INSCRIPTION

Il est demandé à l'inscription d'être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de sport daté d'un mois. La non-présentation de celui-ci n'engage pas l'association.

Le Samouraï 2000 est une association loi 1901, la cotisation correspond à l'adhésion à l'association et vous confère la qualité de membre durant une saison mais ne présage pas de votre assiduité aux cours. Quel que soit le motif d'un arrêt éventuel d'activité de la part de l'adhérent, la cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible.

ASSURANCE

En cas d'accident survenu lors d'une compétition, d'un cours ou d'un trajet, vous devez le signaler au Club pour adresser dans les 3 jours, une déclaration à la compagnie d'assurance.

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. La civilité du SAMOURAÏ 2000 ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

De son côté, le membre est invité à souscrire une police d'assurance de personne au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du Club.

DISCIPLINE

Il est obligatoire de badger à l'entrée du club et de déposer sa carte à chaque entraînement dans la salle de cours (sauf pour les enfants de moins de 9 ans). Pour les enfants et ados, toute absence doit être justifiée auprès du professeur.

HYGIÈNE

De plus, il est formellement interdit de fumer, de cracher, de manger du chewing-gum dans l'ensemble des locaux. Les adhérents devront se présenter avec la tenue et les protections adaptés à leurs activités (liste disponible à l'accueil) ainsi qu'avoir les pieds et les mains propres, les ongles coupés et les cheveux attachés.

Le port de zoories (tongs, sandales) est obligatoire pour aller du vestiaire à la salle d'entraînement.

SÉCURITE

Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu avant de confier leur(s) enfant(s).

Il est demandé aux parents de revenir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de leurs cours.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'heure de cours.

COMPÉTITION

En fonction des lieux de compétitions et du nombre de participants, il sera demandé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s).

GÉNÉRALITÉS

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

Pour parer à toute éventualité, utilisez les casiers des vestiaires, à vider tous les soirs (prévoir un cadenas).

L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour tous.

Le non-respect de ce dernier pourrait entraîner l'interdiction d'accéder aux salles d'entraînement et éventuellement la perte de la qualité de membre de l'association.

Les heures, fréquences et jours de cours peuvent être modifiés. Au cours de l'année, une discipline peut être ajoutée ou une autre disparaître si la direction le juge nécessaire.

1/ Je déclare également avoir pris connaissance et respecter les statuts de l'Association « Samouraï 2000 » ainsi que son règlement intérieur figurant au verso.

2/ Je déclare avoir eu connaissance de l'article de la Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités sportives informant les adhérents de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

3/ J'autorise le SAMOURAÏ 2000 à utiliser mon image et celle de mon enfant pour ses publications.

Les informations que vous avez fournies font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant.